

Enquête #Covid-19 : quels impacts sur votre association ?

Analyse des résultats en Pays de la Loire

Un secteur essentiel

La région des Pays de la Loire comporte 89.000 associations, animées par plus de 700.000 bénévoles, dont plus de 300.000 sont actifs chaque semaine. Le secteur est dynamique puisqu'on compte plus de 4.000 nouvelles associations chaque année.

86% des associations ligériennes sont composées uniquement de bénévoles (sans salarié). Nombre d'associations sont de taille importante : dans les Pays de la Loire, 12.875 associations emploient 127.000 salariés, soit 13% de l'emploi privé de la région, pour une masse salariale de 2,9 milliards d'euros. Si le plus grand nombre de ces associations (68%) comportent moins de 5 salariés, notamment dans le sport et la culture, 5.2% des établissements associatifs compte plus de 50 salariés, particulièrement dans le secteur sanitaire et social.

Plus d'informations : <http://lemouvementassociatif-pdl.org/archives/1463>

Présentes au plus fin du territoire, dans les quartiers et les plus petits villages, les associations entretiennent et développent le lien social, apportent de multiples services dans tous les domaines (social, santé, sport, culture, éducation populaire, environnement...) et près d'un Français sur deux est concerné, comme adhérent, bénéficiaire, ou bien sûr bénévole et dirigeant.

Ecouter les responsables ligériens

Dès le 20 mars dernier, le Mouvement associatif, au plan national et dans les Pays de la Loire, s'est mobilisé pour **donner la parole aux responsables des associations : au 7 avril, plus de 1.500 d'entre eux se sont exprimés, en Pays de la Loire**, parmi 16.175 réponses au plan national.

Ces chiffres sont un record notable comparé à toutes les enquêtes que nous avons pu mener précédemment en région. C'est aussi clairement l'indicateur d'une inquiétude partagée et d'une volonté de participer collectivement à la mesure d'impact du Covid 19.

42 % des associations répondantes n'ont pas de salariés et 29 % ont entre 1 et 2 salariés, avec pour 33 % d'entre elles un budget à moins de 100 000 euros. Enfin, 75 % des associations répondantes indiquent appartenir à une coordination, une fédération, un réseau territorial ou une maison des associations. C'est une bonne image de la diversité associative ligérienne.

A noter : Les résultats indiqués ci-dessous ont été pondérés pour assurer une bonne représentativité du tissu associatif ligérien.

Sidération et état des lieux

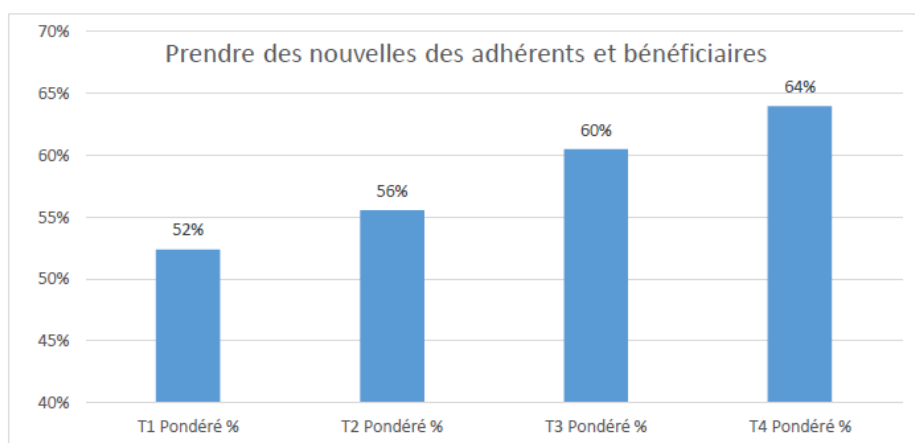
Dans les Pays de la Loire, près de 70% des associations se trouvent totalement mises en sommeil et seulement 20% parviennent à maintenir une certaine activité, notamment dans le domaine social et d'aide aux personnes. 80% d'entre elles ont été contraintes d'annuler ou de reporter des événements : et pour 35% des associations ligériennes, ils sont au cœur de leur activité.

Parmi les employeurs associatifs de la région, 19% ont eu recours à l'arrêt de travail indemnisé pour garde d'enfants (14 jours) (contre 24% au national), 45% ont recours au télétravail (contre 54% au national), 75% au chômage partiel (contre 68% au national). En fait, seulement 10% ont pu maintenir un travail en présentiel, bien sûr avec respect des mesures préventives (contre 13% au national).

Un plan B, comme bienveillance

Pour autant, les dirigeants et les bénévoles ont aussitôt pris des mesures pour maintenir des liens et des relations entre eux, dans 80% des associations de la région (contre 70% au national). Dans le même esprit, correspondant à l'ADN des associations, ces liens ont permis de mobiliser le bénévolat pour maintenir des relations avec les adhérents et bénéficiaires : dans 46% des associations, pour prendre des nouvelles, dans 45% pour relayer utilement les messages officiels, dans 18% pour proposer des animations et des activités à distance (quiz, jeux en réseau, échanges sur un sujet...), dans 7% pour guider les adhérents dans des démarches administratives, et même dans 5% des associations pour rendre quelques services (courses, gardes d'enfants...).

Les résultats nationaux de cette enquête, examinés en quatre séquences successives, comportant plus de 3.000 réponses ont montré que ces différentes dispositions se sont développées significativement au fil des jours : à titre d'exemple, les équipes bénévoles ont pris des nouvelles des adhérents, dans 52% des associations ayant répondu dans la première séquence (entre J-confinement +4 et J+8), dans 56% des répondants de la deuxième séquence (entre J+8 et J+10), dans 60% des répondants de la troisième (entre J+10 et J+15), et dans 64% de la quatrième séquence (entre J+15 et J+18). *Pour plus de visibilité, le graphique suivant sera peut-être utile.*



Source : Enquête nationale Mouvement associatif – RNMA – Recherches et Solidarités. Résultats pondérés d'une manière constante, mesurés au regard du début du confinement (J) : T1 = entre J+4 et J+8 (3.172 réponses) ; T2 = entre J+8 et J+10 (3.242 réponses) ; T3 = entre J+10 et J+15 (4.523 réponses) ; T4 = entre J+15 et J+18 (3.600 réponses). Lecture : Au cours de la première séquence, entre 4 et 8 jours après la décision de confinement, 52% des associations avaient pris des dispositions pour maintenir des liens avec leurs adhérents ou bénéficiaires. Cette proportion a augmenté régulièrement, pour se situer à 64% entre le 15^{ème} et le 18^{ème} jour de confinement.

Signe très distinctif du secteur associatif, les responsables ont indiqué leur disponibilité pour se mobiliser, si besoin, « *dans une démarche civique pour l'intérêt général* ». C'est le cas pour 50% des associations des Pays de la Loire, bien sûr sous la direction des autorités sanitaires et sous réserve d'une bonne protection des bénévoles.

Des besoins de soutien et d'accompagnement

Les attentes sont nombreuses, assez peu marquées pour ce qui concerne le savoir-faire de base des associations : ainsi seulement 5% expriment des besoins concernant l'animation et 13% pour le maintien de la vie de l'association à distance.

Mais le besoin augmente, lorsqu'il s'agit de « l'assistance et de la protection juridique pour trouver, si besoin, des solutions adaptées aux circonstances » (14%), « des facilités de trésorerie » (16%) et « le maintien des partenariats financiers » (22%).

Des attentes particulières sont exprimées par les employeurs associatifs, comme le montrent des données nationales applicables dans toutes les régions (base de 9.864 répondants) : face à une trésorerie qui ne pourra pas dépasser trois mois pour 34% d'entre eux, les mesures de suspension des paiements courants (charges fixes) sont attendues par 32%, le report de remboursement de crédits est demandé par 10% des répondants.

Pour le moment, seulement 5% des répondants de la région des Pays de la Loire ont activé des solutions financières proposées par le Gouvernement ou les collectivités (Région, départements, communes et intercommunalités). Mais 21% précisent qu'ils n'en connaissent pas, et de ce point de vue, la communication sera donc particulièrement urgente et importante.

Parmi les 5% des associations ayant activé les solutions financières proposées par les pouvoirs publics, les mesures les plus sollicitées sont celles des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (66%), viennent ensuite les mesures spécifiques mise en place en Pays de la Loire (29%). Certaines mesures restent à ce jour très peu mobilisées à ce jour comme les mesures de la Banque Publique d'Investissement (3%).

Il est donc nécessaire de continuer la communication autour de ces mesures, que ce soit au niveau national, régional, départemental et local, à l'initiative des pouvoirs publics, et aussi grâce à l'action des réseaux associatifs et des acteurs de l'accompagnement de la vie associative.

Début avril, une série de webinaires a donc été proposée en Pays de la Loire pour faire monter en compétences les acteurs de l'accompagnement (Centre de ressources et d'information des bénévoles, maisons des associations, point d'appui à la vie associative, collectivités...) sur cette appropriation des mesures déjà en place.

Pour aller plus loin

La solidarité a joué parfaitement au plan national et dans toutes les régions, et c'est la raison pour laquelle, les informations régionales peuvent être prolongées et renforcées par des informations nationales, puissantes de 16.175 références, notamment au regard des trois critères essentiels que sont les différents secteurs, la taille des associations mesurée par son budget annuel, et la présence et le nombre de salariés associatifs.

Ainsi, les écarts observés entre les différents critères au plan national sont reproductibles à l'échelle de chacune des régions. En effet, comment imaginer, par exemple, que les petites associations de telle région se distinguent des tendances nationales, au point de ne pas présenter les mêmes différences au regard des plus grandes associations ?

Selon les secteurs d'activités, et pour l'ensemble des associations, la mise en sommeil varie de moins de 40% parmi les associations du domaine social à près de 80% dans le sport. L'annulation des événements est au cœur de l'activité de près de 60% des associations culturelles.

Les liens entre bénévoles sont fréquemment maintenus dans les associations à caractère caritatif et dans les associations de proximité, pour le développement de la vie locale, et un peu

moins fréquemment dans le sport. C'est exactement la même chose pour ce qui concerne les relations avec les adhérents et les bénéficiaires.

En revanche, le secteur du sport se distingue, pour avoir tenu à relayer les messages officiels auprès des adhérents, dans les deux tiers des clubs, nettement au-dessus de la moyenne, tous secteurs confondus.

Au regard de la disponibilité pour une démarche civique, à la demande éventuelle des autorités sanitaires, les associations du domaine caritatif et du secteur social, comme celles qui se fixent pour objectif le développement local, se montrent tout particulièrement volontaires. Les associations sportives, et plus encore celle du domaine culturel se montrent en revanche beaucoup plus réservées.

Dans une approche transversale, sans doute au regard des moyens disponibles, cette disponibilité augmente en corrélation avec le budget annuel.

Les mesures prises par le Gouvernement et les collectivités territoriales sont moins fréquemment connues dans le secteur du sport, de la culture et du caritatif national et international. Logiquement, mais cela ne doit pas être une fatalité, elles sont d'autant moins connues que l'association est de petite taille : la corrélation montre une méconnaissance trois fois plus importante, celles dont le budget annuel est inférieur à 50.000 euros et celles qui disposent d'un budget dépassant 500.000 euros.

Qui sommes-nous ?

Le **Mouvement associatif Pays de la Loire** est l'instance de représentation du mouvement associatif organisé. Il est composé de 11 coordinations associatives regroupant les secteurs de l'éducation populaire, de la culture, du développement rural, du sanitaire et social, de la famille, du sport, de l'environnement, du tourisme social etc., et **rassemble environ 70% du tissu associatif régional**.

Il a pour objet de promouvoir la vie associative dans son ensemble, de défendre les acteurs de la vie associative qui adhèrent aux valeurs de citoyenneté, de démocratie et de respect des droits de l'homme, et de faciliter la pleine reconnaissance des associations par le dialogue et la négociation avec les pouvoirs publics.



Contact

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

9 rue des Olivettes – BP 74107 – 44 041 Nantes

07 71 80 70 25

paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

www.lemouvementassociatif-pdl.org



@paysdelaloire.lemouvementassociatif



@MouvementassoPdl